



VILLE DE  
**BOULOGNE-  
BILLANCOURT**

# Bulletin officiel

## du conseil municipal

### NUMÉRO 180

## Procès verbal de la séance du conseil municipal du 16 juin 2016

**Appel nominal / 3**

**Désignation du secrétaire de séance / 3**

**Compte rendu des décisions prises en vertu  
de la délégation donnée par le conseil au Maire / 3**

**Approbation du procès-verbal de la séance  
du 7 avril 2016 / 3**

**Communication sur l'actualité GPSO / 3**

**18.** Plan numérique des écoles - Autorisation donnée au Maire de signer la convention de partenariat avec l'Éducation nationale pour le déploiement du plan numérique des écoles de la ville / **4**

**19.** Activités postsecondaires dans les écoles élémentaires - Approbation du règlement intérieur / **5**

**20.** Adhésion de la Ville au Pass Hauts-de-Seine - Autorisation donnée au Maire de signer la convention correspondante / **6**

**1.** Création de logements sociaux - Immeuble 81, rue de Bellevue - Droit de préemption urbain - Vente à la SA d'HLM Immobilière 3F - Autorisation donnée au Maire pour signer tous actes afférents / **7**

**2.** Création de logements sociaux - 111 bis et 113, rue Gallieni - Droit de préemption urbain - Vente à la SA d'HLM Immobilière 3F - Autorisation donnée au Maire pour signer tous actes afférents - Autorisation donnée à la SA d'HLM Immobilière 3F pour déposer un permis de construire sur la totalité de ce bien / **7**

**3.** Établissement public foncier d'Ile-de-France - Secteur Châteaudun - Autorisation donnée au Maire de solliciter M. le Préfet des Hauts-de-Seine pour l'ouverture d'une enquête parcellaire complémentaire simplifiée / **7**

**4.** Emplacement réservé n° 344 inscrit au PLU - Acquisition d'une fraction en volume du jardin sis 35, rue des Peupliers - Autorisation donnée au Maire pour signer les actes afférents / **8**

**5.** ZAC Seguin - Rives de Seine - Acquisition du jardin des Tours - Autorisation donnée au Maire de signer les actes afférents / **8**

**6.** ZAC Seguin - Rives de Seine - Place Jules-Guesde - Projet de construction d'un lycée neuf - Cession du terrain « îlot A5a » cadastré section BD n°110, actuellement rattaché au domaine privé communal, au profit de la Région Île-de-France - Autorisation donnée au Maire de signer les actes afférents / **8**

**7.** ZAC Seguin - Rives de Seine - Trapèze Est - Transfert de propriété de l'ouvrage Jardin d'enfants adapté sis 43, rue Marcel-Bontemps - Autorisation donnée au Maire de signer les actes afférents / **9**

**8.** Vote du Compte administratif pour l'année 2015 concernant le Budget principal et les Budgets annexes - Bilan des cessions et des acquisitions - Approbation / **9**

**9.** Dissolution du budget annexe du théâtre de l'Ouest Parisien / **9**

**10.** Examen du compte de gestion du Trésorier municipal pour l'exercice 2015 / **14**

**11.** Budget principal et budget annexes – Affectation du résultat pour l'exercice 2015 / **15**

**12.** GPSO - Conventions de refacturations - Conservatoire à Rayonnement Régional - Boulogne-Billancourt Information / **15**

**13.** Autorisation donnée au Maire de solliciter des subventions : Espace Santé Jeune et Accompagnement social lié au logement / **16**

**14.** Fixation des tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure / **16**

**15.** Organisation des activités proposées aux boulonnais - Règlement intérieur des inscriptions et facturations des activités municipales - Approbation / **17**

**16.** Personnel communal – Mesures diverses / **19**

**17.** Octroi de la protection fonctionnelle / **20**

**21.** Bourses aux jeunes sportifs de haut niveau des associations sportives boulonnaises - Attribution d'aides financières pour le premier semestre de l'année 2016 / **20**

**22.** ZAC Seguin-Rives de Seine - Lots YD1 et YD2 - Acquisition en VEFA de 55 logements par EFIDIS SA HLM- Garantie des emprunts - Droits de réservation - Autorisation donnée au Maire de signer les actes afférents / **20**

**23.** Convention de partenariat avec le département des Hauts-de-Seine - Albert-Kahn, musée et jardin départementaux - Approbation et autorisation donnée au Maire de signer / **21**

**24.** Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) maternels et élémentaires, accueils de jeunes - Autorisation donnée au Maire pour signer la convention d'objectifs et de financement prestation de service ALSH / aide spécifique rythmes éducatifs de la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine / **21**

**25.** Règlement de fonctionnement du service de portage des repas à domicile – Approbation / **21**

**26.** Validation de l'agenda d'accessibilité programmée / **22**

**27.** Bourses de l'initiative à caractères humanitaire, social, culturel ou sportif – Attribution d'aides financières en faveur des jeunes boulonnais de 16 à 27 ans / **22**

**28.** Bourses au permis de conduire - Attribution d'aides financières en faveur des jeunes Boulonnais de 18 à 25 ans / **23**

# Séance du 16 juin 2016

Le 16 juin 2016 à 18 heures 30, les membres du conseil municipal de la ville de Boulogne-Billancourt se sont réunis dans la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Boulogne-Billancourt, sous la présidence de M. Pierre-Christophe BAGUET, Maire, pour la séance à laquelle ils ont été convoqués par le Maire, individuellement et par écrit, le 10 juin 2016.

Monsieur BAGUET, maire, ayant ouvert la séance, il a été procédé à l'appel nominal.

## ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Pierre-Christophe BAGUET, M. Gauthier MOUGIN, Mme Marie-Laure GODIN, M. Pascal LOUAP, Mme Béatrice BELLIARD, M. Marc FUSINA, Mme Christine BRUNEAU, M. Michel AMAR, Mme Marie-Anne BOUÉE, M. Léon SEBBAG, Mme Jeanne DEFRANOUX, M. Frédéric MORAND, M. Bertrand-Pierre GALEY, Mme Christine LAVARDE-BOËDA, M. Philippe TELLINI, Mme Sandy VETILLART, M. Pierre DENIZIOT, Mme Sylvie ROUGNON, Mme Anne-Charlotte LORBER, Mme Esther KAMATARI, M. Jonathan PAPILLON, Mme Christine DELOFFRE, M. Laurent GOUILLIARD, Mme Claire de THEZY, M. Vittorio BACCHETTA, Mme Joumana SELFANI, M. Raphaël LABRUNYE, Mme Emmanuelle CORNET-RIQUEBOURG, M. Nasser RUMJAUN, Mme Carole HOOGSTOEL, M. Claude ROCHER, Mme Sana DRIDI-BLANGER, M. Xavier DENIS, Mme Véronique GAUDOUX-DAUVILLIER, M. Sébastien POIDATZ, Mme Élisabeth de MAISTRE, M. Nicolas MARGUERAT, M. Emmanuel BAVIERE, M. Pierre-Mathieu DUHAMEL, Mme Fatima CARDETAS, M. Pierre LAURENCIN, Mme Sylvie MOREL, M. Pierre GABORIT, Mme Judith SHAN, M. Vincent GUIBERT, Mme Chloé JAILLARD

## EXCUSÉS REPRÉSENTÉS :

M. LOUAP qui a donné pouvoir à M. MOUGIN à partir de 18 h 55  
Mme MISSOFFE qui a donné pouvoir à M. ROCHER jusqu'à 19 h 15  
Mme de BEAUVAL qui a donné pouvoir à Mme GODIN  
M. MARQUEZ qui a donné pouvoir à Mme ROUGNON jusqu'à 19 h 00  
Mme GENDARME qui a donné pouvoir à Mme LAVARDE-BOËDA de 18h55 à 20h15  
M. BENHAROUN qui a donné pouvoir à M. AMAR  
Mme RINAUDO qui a donné pouvoir à Mme HOOGSTOEL  
Mme WEILL qui a donné pouvoir à M. DUHAMEL  
M. GABORIT qui a donné pouvoir à Mme SHAN à partir de 20 h 05

## ABSENTE :

Mme Caroline PAJOT

Arrivée de M. Jean-Michel COHEN à 19 h 05

**M. Xavier DENIS a été désigné en qualité de secrétaire de séance.**

## COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DONNÉE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

En l'absence de remarques et de questions sur ce point, le Conseil municipal prend acte du compte rendu des décisions prises en vertu de la délégation donnée par le Conseil municipal au Maire.

## APPROBATION DU PV DE LA SÉANCE DU 7 AVRIL 2016

En l'absence de commentaires, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

## COMMUNICATION SUR L'ACTUALITÉ DE GPSO

**M. BAGUET :** La communication de cette actualité, relativement dense, vous a été remise sur table. Le document évoque différents travaux de voirie, dont la sente Châteaudun, les bancs devant l'espace Bernard-Palissy, l'ouverture de la partie Est des espaces verts du parc de Billancourt, la reprise des sols et des clôtures du square Léon-Blum, un nouveau muret de rondins autour du square Edouard-Detaille, ou encore l'installation des pyramidesCO de cordes au square des Frères-Farman et au mail du Maréchal-Juin. À ces travaux s'ajoutent la pose de la passerelle piétonne de l'Île-Seguin rive gauche de Seine, la chasse aux dépôts sauvages, la phase de test de l'application mobile de signalisation sur l'espace public SO net, l'inauguration de la plateforme web du pôle de compétences numériques, le festival Futur en Seine, où une start-up bouloonnaise a été primée cette année, le festival des sports de nature à Marcel-Bec, le déploiement du dispositif "zéro pesticide à GPSO", ainsi que les éco-défis des commerçants-artisans. S'agissant des transports, citons le prolongement du tramway T6 de Vélizy à Viroflay, ou les interruptions de trafic sur la ligne T2 pour l'élargissement du passage à l'entrée du port de Sèvres. Y a-t-il des demandes de paroles ? (Il n'y en a pas).

**M. BAGUET :** Avant de démarrer notre séance, je vous propose, au nom de notre Conseil municipal et de tous les Bouloonnais, de rendre un hommage solennel aux deux policiers de Magnanville, victimes cette semaine de la barbarie. Jean-Baptiste Salvaing était âgé de 42 ans. Il était commandant de police, chef-adjoint des unités judiciaires au commissariat des Mureaux dans les Yvelines. Il était originaire de Pézenas, près de Montpellier dans l'Hérault où il se rendait

tous les étés. Sa compagne, Jessica Schneider avait 36 ans. Elle était fonctionnaire de police au sein de l'hôtel de police de Mantes-la-Jolie où elle occupait le poste de secrétaire administrative. Elle avait rencontré son mari lorsqu'ils travaillaient tous les deux au commissariat de Mantes-la-Jolie. Les photos et les témoignages montrent la joie de vivre de ce couple, humble et discret, qui accomplissait son devoir avec simplicité, humilité et efficacité. Ils étaient appréciés de tous. Malheureusement, ce bonheur a pris fin dans la nuit de lundi à mardi.

En ce mois de ramadan dans notre pays, la France, où chacun peut vivre en paix dans le respect de sa foi, aucune famille ne pourra jamais comprendre qu'une mère soit assassinée si sauvagement devant son enfant. Malgré la colère et le chagrin qui nous animent, nous refusons le moindre amalgame religieux, car cet acte barbare a été commis par des extrémistes au nom d'une idéologie de mort et de destruction de la différence. Cet acte est un pas de plus dans l'horreur, malheureusement déjà vécu en France, comme dans de nombreux autres pays, en ce qu'il frappe dans leur vie privée des représentants de nos institutions.

Hier, pendant la minute de silence partagée avec les fonctionnaires de police et les pompiers boulonnais, devant notre commissariat, nous ressentions plus qu'un immense désarroi. Nous ressentions une peur et une angoisse profonde chez chacun d'eux. Tous ont fait le choix de servir la France, de nous servir et de nous protéger. Ils en connaissaient les risques pour eux-mêmes. Toutefois, ils n'auraient jamais pensé que des fous s'en prendraient un jour à leur famille, à leurs proches et ce dans leur vie privée quotidienne.

Aujourd'hui, nos pensées vont à la famille et aux proches de Jean-Baptiste Salvaing et de Jessica Schneider. Ils sont morts parce qu'ils étaient policiers et qu'ils représentaient la Nation. Ils sont morts pour la France. Nous ne les oublierons jamais. C'est notre responsabilité et notre devoir. Je vous propose de respecter une minute de silence.

## **18h41 : minute de silence**

**M. BAGUET :** Je vous remercie. Chers collègues, je vous demande l'autorisation de modifier l'ordre de passage des points à l'ordre du jour de notre conseil municipal car Monsieur LOUAP doit nous quitter de bonne heure. Je vous propose donc de démarrer par les délibérations 18, 19 et 20. Par ailleurs, je vous signale que l'examen du compte de gestion du trésorier municipal (point n°10) passera avant le vote du compte administratif de l'année 2015, conformément à la réglementation. Monsieur LOUAP.

## **18. PLAN NUMÉRIQUE DES ÉCOLES - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ÉDUCATION NATIONALE POUR LE DÉPLOIEMENT DU PLAN NUMÉRIQUE DES ÉCOLES DE LA VILLE**

### **M. Pascal LOUAP, Maire-adjoint, rapporteur**

Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, parmi les objectifs de la loi sur la refondation de l'école du 8 juillet 2013 figure l'entrée de l'école dans l'ère du numérique, avec la mise en place et le déploiement d'un service public du numérique éducatif.

Dans cette perspective, la Ville a décidé de se doter d'un projet ambitieux et innovant en créant une école primaire pilote pour le numérique, qui ouvrira ses portes dans le quartier du Trapèze en 2018, et en déclinant dès à présent dans l'ensemble de ses écoles un plan pluriannuel coordonné de dotations numériques.

La conception, le déploiement et le suivi de ce plan numérique des écoles relèvent d'un partenariat étroit entre la Ville, le réseau Canopé (éditeur de ressources pédagogiques public dépendant du ministère de l'Éducation nationale), la Direction départementale des services de l'Éducation nationale (DDEN).

Il vous est donc proposé d'approuver le projet de convention tripartite joint en annexe et d'autoriser le Maire à le signer.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

**Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales :** Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des finances.

**M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances :** Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix cette délibération.

*La délibération n° 18 est approuvée à l'unanimité.*

## 19. ACTIVITÉS POSTSCOLAIRES DANS LES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES - APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

### M. Pascal LOUAP, Maire-adjoint, rapporteur

Mes chers collègues, l'organisation des études et des ateliers au sein de chaque école élémentaire est placée sous la responsabilité du directeur d'école qui est rémunéré à ce titre par la Ville.

Afin d'aider les directeurs à organiser et à gérer au mieux ce temps post scolaire dans leurs écoles, il est apparu nécessaire de mettre en place un règlement fixant les conditions d'inscription et de participation des enfants à ces ateliers et études.

Je vous propose donc d'approuver le projet de règlement intérieur du temps post scolaire dans les écoles élémentaires joint à la présente délibération.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

**Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales :** Le groupe *La Ville Citoyenne* s'abstient, car le dernier paragraphe fait mention d'une exclusion prononcée par le Maire-adjoint. Si le groupe fait confiance à Monsieur Louap, Maire-adjoint actuel, il ne souhaite pour autant donner un blanc-seing à d'autres maires-adjoints futurs. Il est assuré que la question des enfants très turbulents est une véritable question posée par tous dans les conseils d'écoles et qu'il est souvent nécessaire d'avoir un accompagnement spécifique. Il est par ailleurs précisé que ce paragraphe est présent pour provoquer la rencontre et le dialogue avec les parents, et qu'il s'agit davantage d'une mesure de dissuasion, afin d'entamer une démarche engageant les parents en lien avec les dispositifs de prévention. Abstention du groupe *La Ville Citoyenne*. Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Madame SHAN.

**Mme SHAN :** Bonsoir, chers collègues. Qu'il s'agisse de ce règlement intérieur ou de celui abordé dans la délibération numéro 15, il avait été convenu sur la méthode que les associations de parents d'élèves de même que le comité de pilotage qui avait travaillé sur les rythmes scolaires devaient être consultés. Or, il semblerait qu'ils aient été oubliés au moment de l'écriture. D'autre part, l'article 6 de ce règlement précise « après concertation avec les parents ». De fait, et puisqu'il s'agit d'un règlement intérieur technique,

serait-il possible d'en détailler les modalités afin de définir factuellement ce qui sera considéré comme une concertation ?

**M. LOUAP :** Je rappelle tout d'abord que la réalisation de ce règlement intérieur était une demande très forte des directeurs d'écoles, exprimée lors du comité de pilotage sur l'application du PEDT en novembre dernier. Nous avons d'ailleurs fait le bilan en présence d'une délégation de directeurs d'écoles, des fédérations de parents d'élèves et de la DDEN, avec qui nous avons retenu un certain nombre de points repris dans ce règlement intérieur. L'ensemble des partenaires de la communauté éducative a donc bien été associé à la réalisation de ce document.

S'agissant du dernier paragraphe, il intéresse le directeur lorsque ce dernier est confronté à une difficulté, notamment en termes de comportement de l'enfant et de respect des horaires. Bien évidemment, l'exclusion n'est pas forcément la bonne solution, loin de là. Néanmoins, le fait que ce point figure dans le règlement intérieur – signé par les familles, ce qui les oblige à prendre connaissance des règles de fonctionnement de ce temps, et les responsabilise – permet aussi d'engager le dialogue de manière officielle avec la famille et le directeur d'école concerné. J'ajoute que nous avons déjà procédé à certaines exclusions, sans même avoir de règlement intérieur, compte tenu de certains comportements d'enfants. En somme, nous ne faisons que formaliser par écrit ce qui existe déjà.

**M. BAGUET :** J'ajoute qu'il s'agit d'un tout, puisque la mise en place des rythmes scolaires a fortement perturbé le fonctionnement des activités post scolaires de la Ville. C'est pour cette raison que nous avons mis en place un groupe de travail avec les parents d'élèves, les organisations syndicales, le personnel communal et les associations. À ce sujet d'ailleurs, je précise que la charte des ATSEM – que nous présentera Mme Godin tout à l'heure – a été approuvée à l'unanimité par le comité technique, et donc par les organisations syndicales. Bref, il s'agit bien d'un ensemble, avec les droits et devoirs des parents, des enfants, des enseignants et du personnel municipal.

Cela fait maintenant un an et demi que nous travaillons sur ce dossier et il y a déjà eu de nombreuses concertations. Les parents d'élèves sont donc bien au courant. Ce sujet a même été évoqué lors de la traditionnelle réunion annuelle de tous les parents d'élèves élus. De fait, je ne suis pas certain qu'il faille alourdir le règlement pour le formaliser davantage. De plus, les choses fonctionnent bien, même si les rythmes scolaires coutent cher, puisque leur coût s'élève à 2 millions d'euros pour la Ville, moins les 800 000 euros de la Caisse d'Allocation Familiale (CAF), ce qui représente tout de même 1,2 million pour la commune. Je vous propose donc d'en

rester là et de mettre cette délibération aux voix.

*La délibération n°19 est approuvée à l'unanimité.*

## **20. ADHÉSION DE LA VILLE AU P@SS HAUTS-DE-SEINE - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION CORRESPONDANTE**

**M. Pascal LOUAP, Maire-adjoint, rapporteur**

Mes chers collègues, il vous est proposé de reconduire pour l'année scolaire à venir, l'adhésion de la Ville au dispositif P@ss 92 mis en place par le conseil départemental des Hauts-de-Seine, d'approuver le projet de convention correspondant joint en annexe, et d'autoriser le Maire à la signer.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

**Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales :** Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des Finances.

**M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances :** Le groupe *La Ville Citoyenne* se félicite que le P@ss 92 ait été maintenu au niveau départemental, au moins pour une année. Il proposera des mesures d'assouplissement pour en étendre le champ d'application. Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Madame SHAN.

**Mme SHAN :** J'aimerais savoir si notre ville pourrait peser dans les réflexions qui auront lieu sur l'avenir du Pass, notamment pour toutes les familles qui ne l'utilisent pas. Je rappelle en effet qu'il existe peu de possibilités pour engager uniquement le montant des chèques en dépenses, puisque la plupart des offres culturelles et sportives sont bien supérieures. Autrement dit, serait-il possible de réfléchir à une utilisation des chèques uniquement pour le montant du Pass, sans pour autant engager d'autres dépenses ? Je pense par exemple à des billets de cinéma pour Landowski ou encore l'inscription à la médiathèque pour l'emprunt de DVD. En somme, il s'agit d'avoir des choses payées intégralement par le dispositif du Pass. Enfin, je rappelle le caractère parfaitement neutre des activités subventionnées avec l'argent public. Merci.

**M. BAGUET :** Le département des Hauts-de-Seine a mis en place un groupe de travail, notamment avec l'ensemble des groupes d'opposition sur ce sujet. Je rappelle qu'il était

même question de supprimer ce dispositif sous prétexte qu'il ne répondait pas aux besoins des familles et que sa gestion était trop lourde. Heureusement, ce Pass a été prolongé d'un an dans les conditions actuelles. Ceci dit, je prends en compte votre proposition, que nous transmettrons à nos collègues dès demain, puisque nous avons une séance du conseil départemental.

S'il n'y a pas d'autres demandes de parole, je mets cette délibération aux voix.

*La délibération n°20 est approuvée à l'unanimité.*

**M. BAGUET :** Avant de passer au point suivant, je précise que notre collègue Carole HOOGSTOEL, qui s'est beaucoup investie sur le projet de labellisation internationale « Éco École » sur l'école des Glacières, nous a informés que la Ville avait obtenu ce label. Nous pouvons donc nous féliciter de cette distinction. Je rappelle que ce projet a bien entendu été conduit par les services de la Ville et par ceux de l'école, ainsi que par la directrice Madame FOURNIER, les parents d'élèves et l'ensemble du personnel de cet établissement. C'est donc une bonne nouvelle supplémentaire pour notre commune, qui s'ajoute à la reconnaissance du plus grand éco-quartier de France, Le Trapèze.

Par ailleurs, je vous informe avoir reçu l'arrêté du Préfet, qui reconnaît à Boulogne-Billancourt l'état de catastrophe naturelle. J'avais effectivement saisi le Préfet en qualité de Président de GPSO pour quatre communes : Issy-les-Moulineaux, Sèvres, Meudon et Boulogne. Nous avons connu quelques dégâts pendant la crue, tels que des inondations de caves, des remontées d'égouts sur la place des Écoles, des dommages au restaurant Cap Seguin, sur les berges de Seine et au Port Legrand. C'est donc une "bonne nouvelle" pour les victimes. Cette reconnaissance facilitera le travail de remboursement des victimes par leurs assurances.

Enfin, je vous signale que le Préfet de police de Paris m'a communiqué hier le nouvel arrêté d'interdiction de vente d'alcool, suite aux dramatiques incidents de Marseille entre les hooligans russes et anglais. Concrètement, il a été décidé d'interdire la vente et la consommation d'alcool à des zones plus étendues. Je rappelle que nous avons déjà pris cet arrêté pour chaque match du Parc des Princes. De la même façon, la zone de circulation a, elle aussi, été étendue. J'ajoute que nous sommes en plein Euro de football et que nous en subissons déjà les nuisances. Nous essayons d'ailleurs de les limiter au maximum en tenant des réunions avec les riverains, les associations et les responsables de la sécurité de l'Euro 2016.

Voilà les trois autres informations que je tenais à vous communiquer. Je vous propose maintenant de revenir au

point n°1 de l'ordre du jour. Monsieur MOUGIN.

## **1. CRÉATION DE LOGEMENTS SOCIAUX - IMMEUBLE 81, RUE BELLEVUE - DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN - VENTE À LA SA D'HLM IMMOBILIÈRE 3F - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR SIGNER TOUS ACTES AFFÉRENTS**

**M. Gauthier MOUGIN, Premier Maire-adjoint, rapporteur**

Mes chers collègues, par cette délibération, nous vous proposons d'autoriser le Maire à signer l'ensemble des actes afférents à une préemption, dont le siège est situé au 81, rue de Bellevue. Je précise que cette petite maison de ville a déjà fait l'objet d'une déclaration d'intention d'aliéner (DIA) en mairie. De fait et au vu de cette déclaration, il nous est apparu intéressant de solliciter des bailleurs sociaux pour savoir s'il était possible d'imaginer une opération de logements sociaux sur cette parcelle. Au final, parmi les trois opérateurs saisis, le bailleur social Immobilière 3F (I3F) a donné son accord pour réaliser ce chantier. Cet immeuble s'intégrera parfaitement dans cette rue puisqu'il sera placé dans l'alignement de l'existant. De plus, cette opération nous permettra de développer quinze logements sociaux.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission de l'Urbanisme et des Travaux.

**M. LABRUNYE, rapporteur de la commission de l'urbanisme et des Travaux :** Abstention du groupe *La Ville Citoyenne*. Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des Finances.

**M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances :** Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

*La délibération n°1 est approuvée à l'unanimité.*

## **2. CRÉATION DE LOGEMENTS SOCIAUX - 111 BIS ET 113, RUE GALLIENI - DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN - VENTE À LA SA D'HLM IMMOBILIÈRE 3F - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR SIGNER TOUS ACTES AFFÉRENTS - AUTORISATION DONNÉE À LA SA D'HLM IMMOBILIÈRE 3F POUR DÉPOSER UN PERMIS DE CONSTRUIRE SUR LA TOTALITÉ DE CE BIEN**

**M. Gauthier MOUGIN, Premier Maire-adjoint, rapporteur**

Mes chers collègues, de la même façon que la délibération précédente, cette opportunité est apparue à l'occasion d'une DIA. Après plusieurs allers-retours, nous avons finalement contacté les vendeurs qui ont accepté de céder ce bien à la Ville sur le fondement du droit de préemption. Là aussi, nous avons sollicité différents organismes d'HLM. C'est encore une fois I3F qui a donné son accord pour réaliser douze logements sociaux. L'opération de construction démarrera dans les prochains mois.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission de l'Urbanisme et des Travaux.

**M. LABRUNYE, rapporteur de la commission de l'Urbanisme et des Travaux :** Abstention du groupe *La Ville Citoyenne*. Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des Finances.

**M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances :** Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

*La délibération n°2 est approuvée à l'unanimité.*

## **3. ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ÎLE-DE-FRANCE - SECTEUR « CHÂTEAUDUN » - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE SOLLICITER M. LE PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE POUR L'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE COMPLÉMENTAIRE SIMPLIFIÉE**

**M. Gauthier MOUGIN, Premier Maire-adjoint, rapporteur**

Mes chers collègues, comme vous le savez, l'Établissement public foncier d'Île-de-France gère quatre secteurs à Boulogne-Billancourt. Le cas présent concerne le secteur Châteaudun où une rue, récemment créée, sera prochainement ouverte à la circulation.

Dans le cadre procédural des déclarations d'utilité publique et des expropriations, il s'est avéré nécessaire de déposer un dossier pour une autorisation complémentaire simplifiée du fait qu'un lot de copropriété n'avait pas été intégré. Je précise qu'il s'agit d'un secteur très compliqué tant sur le plan cadastral que sur le foncier, compte tenu des nombreux remembrements et des parcelles en volume. Quoi qu'il en soit, cet espace est indispensable pour que la Ville ait la maîtrise intégrale des terrains, et qu'elle réalise à termes des logements sociaux.

**M. BAGUET** : Merci. Avis de la commission de l'Urbanisme et des Travaux.

**M. LABRUNYE, rapporteur de la commission de l'Urbanisme et des Travaux** : Abstention du groupe *La Ville Citoyenne*. Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET** : Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

*La délibération n°3 est approuvée à l'unanimité.*

#### **4. EMPLACEMENT RÉSERVÉ N°344 INSCRIT AU PLU - ACQUISITION D'UNE FRACTION EN VOLUME DU JARDIN SIS 35, RUE DES PEUPLIERS - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR SIGNER LES ACTES AFFÉRENTS**

**M. Gauthier MOUGIN, Premier Maire-adjoint, rapporteur**

Mes chers collègues, cette zone située au 35, rue des Peupliers verra prochainement déboucher une sente, dont l'aménagement était déjà prévue au Plan Local d'Urbanisme (PLU) de 2004. Ce passage a pour objet de désenclaver l'îlot constitué de la rue du Point-du-jour, de la rue du Fief, du quai et de la rue des Peupliers. Il s'agira d'une sente à voies douces. Aussi, et afin de réaliser ces travaux, la Ville doit se rendre propriétaire de certaines parcelles de fonciers, sachant que nous avons déjà acquis un fonds de commerce et différents lots de copropriété. Cette délibération propose donc d'acquérir un nouveau lot. Il ne nous restera plus qu'à posséder deux autres lots avant d'être totalement maîtres du terrain.

**M. BAGUET** : Merci. Avis de la commission de l'Urbanisme et des Travaux.

**M. LABRUNYE, rapporteur de la commission de l'Urbanisme et des Travaux** : Abstention du groupe *La Ville Citoyenne*. Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET** : Merci. Avis de la commission des Finances.

**M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances** : Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET** : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

*La délibération n°4 est approuvée à l'unanimité.*

#### **5. ZAC SEGUIN RIVES DE SEINE - ACQUISITION DU JARDIN DES TOURS - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE SIGNER LES ACTES AFFÉRENTS**

**M. Gauthier MOUGIN, Premier Maire-adjoint, rapporteur**

Mes chers collègues, ainsi que vous le savez, les accords passés entre le promoteur et la Ville, dans le cadre de l'opération des tours Citylights, prévoyaient l'acquisition, à l'euro symbolique, d'un jardin situé au pied de ces immeubles. Ce jardin est aujourd'hui terminé et fait actuellement l'objet d'une mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. Par conséquent, il vous est proposé d'autoriser le Maire à signer les actes afférents à ce dossier. J'ajoute que cette délibération prévoit également de baptiser cet espace "Jardin des tours", nom usuellement donné dans ce quartier.

**M. BAGUET** : Merci. Avis de la commission de l'Urbanisme et des Travaux.

**M. LABRUNYE, rapporteur de la commission de l'Urbanisme et des Travaux** : Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET** : Merci. Avis de la commission des finances.

**M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances** : Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET** : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

*La délibération n°5 est approuvée à l'unanimité.*

**M. BAGUET** : Merci. Je voudrais remercier la BNP, qui s'était engagée à nous céder ce jardin après les travaux de réhabilitation des tours Citylights. La banque a donc tenu sa parole.

#### **6. ZAC SEGUIN RIVES DE SEINE - PLACE JULES GUESDE - PROJET DE CONSTRUCTION D'UN LYCÉE - CESSION DU TERRAIN « ÎLOT A5A » CADASTRÉ SECTION BD N°110, ACTUELLEMENT RATTACHÉ AU DOMAINE PRIVÉ COMMUNAL, AU PROFIT DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE SIGNER LES ACTES AFFÉRENTS**

**M. Gauthier MOUGIN, Premier Maire-adjoint, rapporteur**

Mes chers collègues, nous avançons enfin dans ce projet de création de lycée, qui donnera sur la place Jules-Guesde. Je rappelle que ce terrain appartient à la Ville, qui l'a acquis

# Séance du 16 juin 2016

dans le cadre du schéma d'organisation et d'acquisition des terrains publics de la ZAC Val-de-Seine. Cette parcelle, que nous avons achetée 12,4 millions d'euros TTC, sera cédée à la Région à titre gratuit, conformément à la loi. Nous aurons donc le plaisir d'avoir un lycée tout neuf dès la rentrée de septembre 2018. Le permis de construire a déjà été déposé par des architectes de renom et nous travaillons désormais à l'achèvement de sa phase d'instruction.

**M. BAGUET** : Merci. Avis de la commission de l'Urbanisme et des travaux.

**M. LABRUNYE, rapporteur de la commission de l'Urbanisme et des Travaux** : Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET** : Merci. Avis de la commission des Finances.

**M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances** : Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET** : Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

*La délibération n°6 est approuvée à l'unanimité.*

J'aimerais vous annoncer une bonne nouvelle, puisque j'ai rencontré quasiment tous les vice-présidents du Conseil régional durant tout le mois de mai, dont Madame EVREN, vice-présidente chargée des Lycées et de la Culture, le 26 mai dernier. À ce propos, j'ai reçu ce matin même un courrier de sa part, me confirmant qu'elle approuvait le programme de classes passerelles, pour lesquelles nous nous sommes battus pendant tant d'années.

## **7. ZAC SEGUIN RIVES DE SEINE - TRAPÈZE EST - TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ DE L'OUVRAGE JARDIN D'ENFANTS ADAPTÉ SIS 43, RUE MARCEL-BONTEMPS - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE SIGNER LES ACTES AFFÉRENTS**

**M. Gauthier MOUGIN, Premier Maire-adjoint, rapporteur**

Mes chers collègues, dans le cadre de la convention qui nous lie à la Société Publique Locale (SPL) Val-de-Seine Aménagement, cette dernière remet à la Ville ses ouvrages publics lorsqu'ils sont terminés. Cette délibération propose donc de remettre à la Ville le Jardin d'enfants adapté, pour la somme d'un euro symbolique.

**M. BAGUET** : Merci. Avis de la commission de l'Urbanisme et des Travaux.

**M. LABRUNYE, rapporteur de la commission de l'Urbanisme et des Travaux** : Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET** : Merci. Avis de la commission des Finances.

**M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances** : Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET** : Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

*La délibération n°7 est approuvée à l'unanimité.*

**M. BAGUET** : Je vous propose maintenant de passer aux finances en commençant par le compte de gestion du trésorier municipal.

## **8. EXAMEN DU COMPTE DE GESTION DU TRÉSORIER MUNICIPAL POUR L'EXERCICE 2015**

**Mme Christine LAVARDE-BOËDA, Maire-adjoint, rapporteur**

Mes chers collègues, cette délibération technique consiste à prendre connaissance et à approuver le compte de gestion, tel qu'il a été arrêté par le comptable municipal, sachant que ce compte – budget principal comme budgets annexes - est conforme à l'euro près au compte administratif, que je vous présenterai dans le rapport suivant.

**M. BAGUET** : Merci. Avis de la commission des Finances.

**M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances** : Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET** : Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

*La délibération n°8 est approuvée à l'unanimité.*

## **9. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF POUR L'ANNÉE 2015 CONCERNANT LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES - BILAN DES CESSIIONS ET DES ACQUISITIONS - APPROBATION**

**Mme Christine LAVARDE-BOËDA, Maire-adjoint, rapporteur**

Cette présentation risque de vous sembler un peu longue et fournie. Toutefois, il me paraissait important de faire comprendre l'ensemble des éléments qui ont impacté l'exercice de l'année 2015, pour ne pas se méprendre sur

les résultats de son exécution. Par ailleurs, et comme cela a été dit en commission des finances, je rappelle que le compte administratif (CA) est un document technique et non politique. Autrement dit, l'équipe municipale vous restitue ce soir la manière dont a été engagé l'ensemble des sommes au cours de l'année dernière.

Comme les années précédentes, et comme cela avait été fait lors de la présentation du budget primitif en avril, un certain nombre de retraitements sont effectués, de manière à permettre une comparaison pertinente à périmètre constant entre deux exercices consécutifs. Ces retraitements concernent les opérations les plus significatives. Par exemple, l'effet en année pleine de l'école des Sciences et de la Biodiversité n'en fait pas partie, tout comme certains événements dont l'impact est loin d'être neutre sur l'équilibre budgétaire. Je pense notamment à l'externalisation des prestations de ménage, puisque les charges de personnels gagnées sur le chapitre 12 se trouvent répercutées sur le chapitre 11 des achats. Autrement dit, ces retraitements concernent uniquement des variations significatives, observées à la fois en recettes et en dépenses, et dont généralement l'équipe municipale n'a pas l'initiative.

Parmi ces retraitements figure notamment la montée en puissance de la péréquation (prélèvements au titre du Fonds de solidarité des communes de la Région Île-de-France (FSRIF), prélèvements indirects au titre du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) et diminution des dotations de l'Etat matérialisée par la baisse de la dotation globale de fonctionnement (DGF), estimée à 7,5 millions d'euros lors de la présentation du budget primitif. Au final, cette dernière s'élève à 8,4 millions d'euros. D'ailleurs, au regard de ces nouvelles données, la trajectoire de diminution des capacités financières de la Ville a été réajustée tout au long de l'exercice, puisque nous estimions l'ensemble de ces baisses à 123 millions d'euros lors du budget primitif 2015. Or, lors du débat d'orientations budgétaires, cette somme s'élevait à 140 millions d'euros.

D'autre part, il est encore trop tôt pour savoir dans quelle mesure les annonces du Président de la République qui seront faites lors du Congrès des maires de France viendront atténuer cette ponction à court et à moyen terme. Pour la seule année 2015, les mesures nouvelles ou supplémentaires imposées à la Ville représentent donc un montant de 11 millions d'euros, dont 8,6 millions pour la seule section de fonctionnement, soit l'équivalent de 18 % du produit des impôts ménages ou encore une somme supérieure au montant global investi pour la rénovation de la crèche Niox-Château.

Dans un contexte morose pour l'ensemble des collectivités locales, la Ville a choisi de ne pas actionner le levier fiscal,

à la différence de ce qui s'observe sur le plan national. La moyenne des taux ménages a en effet augmenté de 1,2 %, sachant que certaines communes ont décidé en parallèle de revoir les abattements à la baisse, voire même de supprimer certaines exonérations. La Ville n'a, quant à elle, joué sur aucun de ces deux tableaux, en maintenant les taux au même niveau qu'en 2014 et en ne diminuant aucun abattement. D'une manière plus précise, parmi les villes de France de plus de 100 000 habitants, la hausse des taux d'impôts est encore plus importante, puisqu'ils ont augmenté en moyenne de 1,8 %. En conséquence, l'impôt moyen payé par un foyer bouloonnais type s'est encore amélioré par rapport à la médiane puisqu'il est désormais inférieur à 28 %, contre 25 % précédemment.

Comme vous pouvez le constater, le résultat est meilleur que ce qui avait été prévu initialement, ce qui a notamment permis de poursuivre le désendettement de la Ville. Sur le plan national, nous observons une croissance des dépenses inférieure à celle des recettes de fonctionnement. Cependant, l'autofinancement global des collectivités a régressé de 1 milliard d'euro par rapport à l'année 2013 (9,1 milliards en 2013, contre 8,1 milliards en 2015). Dans le même temps, celui de la Ville s'est significativement amélioré, puisqu'il passe de 25,1 millions d'euros à 31,3 millions entre 2014 et 2015. Dit autrement, l'autofinancement de la Ville s'élève à 16 % de nos recettes de fonctionnement. D'ailleurs, cet excellent résultat a de nouveau permis de diminuer l'endettement consolidé de la Ville, cette fois-ci de 100 000 euros, alors que la prévision de dettes supplémentaires était de 19,6 millions d'euros lors du vote du budget primitif. De fait, la dette consolidée était de 165 millions d'euros au 31 décembre 2015, contre 219 millions d'euros au 31 décembre 2009, ce qui représente une baisse très significative sur la période. Ce chiffre permet ainsi à la Ville de présenter une capacité de désendettement de 5,3 ans.

Afin de répondre à une demande exprimée lors de la commission des Finances, j'ai réalisé un graphique présentant l'état de la dette ultra-consolidée au 31 décembre 2015. Vous constaterez que ce montant diminue, puisque celui de l'année 2015 est inférieur à celui de l'année 2012. Parmi ces dettes apparaissent celles de la Ville, auxquelles nous pourrions ajouter celles de l'Agglomération, qui s'élèvent à 117 millions d'euros (en incluant le partenariat public-privé pour l'éclairage). Il conviendrait par ailleurs de pratiser cette dette au regard de la population bouloonnaise dans l'ensemble de la population de l'EPT. Cela représente un montant de 42 millions d'euros. À cela s'ajoute la dette de la SPL, elle aussi d'un montant de 117 millions d'euros – d'ailleurs, nous pourrions même additionner les dettes du Département ou encore celles de la Région, mais cela ne serait plus cohérent. Jusqu'à présent, nous n'avons jamais évoqué les dettes liées

# Séance du 16 juin 2016

aux emprunts garantis par la Ville dans cette assemblée. Or, ces dernières restent très supérieures à celles de la SPL, puisque le rapport est de 1 à 5. Plus clairement, les dettes garanties par la Ville pour les bailleurs sociaux s'élèvent à 200 millions d'euros, alors que la dette garantie au titre de la SPL est de 30 millions d'euros.

En définitive, le résultat net consolidé s'élève à 11 millions d'euros, contre 7,5 millions d'euros en 2014 (après prise en compte des restes à réaliser). Ce bon chiffre provient notamment du niveau d'autofinancement, qui passe de 20 à 31 millions d'euros. Pourquoi ? Tout d'abord, les recettes de fonctionnement ont augmenté de 5,6 %, après certains retraitements, dont celui de la DGF qui diminue de 23 % entre 2014 et 2015. La Ville aura finalement encaissé 11,6 millions d'euros en 2015, alors qu'elle recevait plus de 16 millions d'euros en 2012. De plus, la population de la ville a augmenté durant cette période. Or, la DGF consiste normalement à compenser des dépenses que les collectivités ont prises à leur charge alors qu'elles étaient initialement exercées par l'Etat. En somme, nous devons exercer les mêmes fonctions pour beaucoup moins cher. Cela signifie que nous avons énormément gagné en productivité sur la période. Enfin, les autres retraitements concernent aussi la diminution de la dotation de solidarité communautaire, qui, je le rappelle, n'existe plus depuis le 31 décembre 2015. De fait, l'ensemble de l'enveloppe a diminué de 1,3 million d'euros par rapport à l'année 2014, pour prendre en charge l'augmentation du fonds de péréquation intercommunal.

La croissance de ces recettes est également tirée par le montant exceptionnel des droits de mutations encaissés en 2015, puisque la Ville a reçu 21 millions d'euros, soit une croissance d'environ 50 % par rapport à 2014. Par ailleurs, la croissance démographique de la Ville tire aussi la croissance du Département, puisque les droits de mutations départementaux progressent de 29 %. Ces mêmes droits seraient en effet à peine de 20 % sans la ville de Boulogne-Billancourt. A l'échelle nationale, les droits de mutation affichent une légère baisse de 0,9 milliard d'euros. D'autre part, cette croissance des recettes s'explique aussi par les efforts des services municipaux et la poursuite des actions de mécénat. En outre, la Ville a perçu pour la première année une taxe sur les déchets versée par le SICTOM. S'ajoutent à ces mesures une politique de cession du patrimoine raisonnable, qui a surtout consisté à se débarrasser de locaux dont la rentabilité et l'intérêt collectif étaient très faibles.

Afin d'avoir un autofinancement satisfaisant, il faut certes augmenter ses recettes, mais il faut aussi diminuer ses dépenses dans la mesure du possible. C'est ce à quoi la Ville s'est attelée à périmètre constant. Aussi, et après avoir retraité la subvention exceptionnelle pour le désendettement

du budget annexe de 4 millions d'euros, l'augmentation du FSRIF qui a augmenté de 2,3 millions d'euros entre 2014 et 2015 (soit une hausse de 21 %), les accords Lebranchu caractérisés par une hausse de 700 000 euros de la masse salariale ainsi que la réforme des rythmes scolaires en année pleine, qui elle a représenté 1,9 million d'euros, les dépenses courantes diminuent de 3 % d'exercice à exercice, alors même que budget présentait une baisse de 1,6 %.

Cet effort est celui de tous. Il résulte à la fois du travail des services municipaux, avec une diminution des frais d'achats de 5,4 %, des efforts des associations, dont l'enveloppe de subvention a diminué de 5,4 %, et d'une attention toute particulière portée aux charges de personnel, avec une hausse de 0,8 % et non de 1 %. Je précise à ce sujet que l'augmentation mécanique était de 1,72 %. En comparaison, à l'échelle nationale, la baisse constatée sur les achats de charges externes est de 1,72 %, contre 5,4 % à Boulogne-Billancourt. Quant aux subventions aux associations, elles ont diminué de 2,6 %, contre 5,4 % dans notre Ville. Parmi les autres efforts de gestion engagés, de manière plus pérenne, notons la baisse des frais d'affranchissement et de télécommunication, la baisse des catalogues et des imprimés (pour 250 000 euros), la baisse des dépenses alimentaires, due à une meilleure rationalisation des repas (pour 200 000 euros), la baisse des dépenses d'énergie suite à une renégociation du contrat (pour 150 000 euros) ou encore la baisse des certains frais financiers.

Quelques-uns pourraient croire que ce résultat serait dû à une baisse des investissements. Il faut relativiser et faire la différence entre ceux qui ont été réalisés et ceux qui ont été facturés. Par exemple, l'ensemble des travaux du stade Le Gallo a été réalisé, alors que 5,8 millions d'euros n'ont pas été facturés par la SPL en 2015. Ils le seront sur l'exercice de l'année 2016. Le fait de rajouter cette somme à l'enveloppe de travaux porte alors le montant à 25 millions d'euros contre 26,9 en 2014. Ce chiffre est donc quasi identique, sachant que les investissements ont baissé de 13,4 % à l'échelle nationale en 2015, et de 25 % depuis l'année 2014. La Ville ne s'inscrit donc pas du tout dans cette trajectoire.

Par ailleurs, d'autres projets emblématiques ont également été décalés. Je pense par exemple au déploiement de la vidéo-protection, initialement prévu en 2015, pour lequel le marché a été déclaré infructueux. Cela représente 700 000 euros de dépenses d'investissement en moins. Il en est de même pour le foyer de l'Olivier, opération que la Ville achète en VEFA, qui elle aussi a été décalée. Le budget s'élève à 300 000 euros. S'agissant du Carré Belle-Feuille, nous avons également préféré décaler les travaux, plutôt que de faire du rafistolage comme avec la piscine. Dans ce projet, 400 000 euros de travaux ont ainsi été reportés sur l'exercice de

l'année 2016. Enfin, la Ville a aussi renégocié certains tarifs, ce qui a permis de diminuer l'enveloppe des prestations réalisées de 250 000 euros.

D'une manière plus synthétique, l'exercice 2015 a été marqué par d'importants mouvements, qui étaient imprévisibles lors de sa préparation. Citons à ce propos l'effort supérieur de 0,9 million d'euros au titre de la péréquation, des travaux réalisés mais non facturés à hauteur de 5,8 millions d'euros ainsi que des droits de mutations supérieurs de près de 8 millions d'euros à nos prévisions. Ces mouvements non prévisibles se sont conjugués à une gestion efficace et "au plus près", avec notamment les 2,5 millions d'économies de gestion dégagés par les services. Au final, l'ensemble de ces éléments ont permis une amélioration très sensible de l'équilibre général du budget, qui se traduit par un résultat net de 11 millions d'euros. Dans les faits, une partie des crédits dégagés a permis de poursuivre le désendettement de la Ville, le reste venant alimenter l'exercice de l'année 2016, dont les ponctions continueront malheureusement de croître.

**M. BAGUET :** Merci pour cette présentation très pédagogique. Avis de la commission des Finances.

**M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances :** Le groupe *La Ville Citoyenne* indique qu'il fait confiance à la municipalité et aux services pour restituer des comptes exacts. Il critique néanmoins la méthode de présentation, estimant celle-ci tendancieuse sur certains points, notamment sur les retraitements issus de certaines réformes (rythmes scolaires, accords Lebranchu). Il lui est répondu que ces retraitements permettent d'effectuer des comparaisons à périmètre constant, afin de souligner les modifications, ainsi que les postes qui augmentent et ceux qui diminuent. Le groupe *La Ville Citoyenne* indique qu'il n'est pas convenable de se féliciter de la diminution constante de l'endettement, puisque seul celui du budget général a diminué et non celui du budget annexe Billancourt-Seguin. Il demande la consolidation du budget principal et des budgets annexes ainsi que ceux de la SPL et de GPSO, pour prendre en considération tous les risques pesant sur la Ville. Il lui a été répondu sur ce point en séance. Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Monsieur GABORIT.

**M. GABORIT :** Il existe une curiosité dans ce débat. D'un côté, on nous dit qu'il s'agit d'un débat technique, alors que, de l'autre, le discours qui vient d'être fait est un discours d'autosatisfaction. J'ai d'ailleurs relevé quelques termes dont « *excellence dans la gestion, forte stabilité financière, autofinancement consolidé, dépenses en baisses et réduction sensible de la dette.* » Dans ce cas, il vaut mieux arrêter car

tout vient d'être dit. Or, cet exercice d'autosatisfaction aurait été justifié si la présentation n'offrait aucune discussion, ce qui n'est pas le cas. J'en profite d'ailleurs pour donner immédiatement notre explication de vote, puisque le vote d'un budget se fait sur des orientations et que celui du compte administratif offre deux techniques. Soit l'opposition n'a pas voté le budget et dans ce cas, elle ne vote pas le compte administratif, soit elle vote ce dernier, car elle ne dispose pas d'éléments suffisants lui permettant de considérer les chiffres comme inexacts. En ce qui nous concerne, nous n'avons aucune raison de penser que le compte administratif soit insincère. Nous faisons donc confiance à la fois aux services qui effectuent les calculs, à la municipalité qui présente et au trésorier qui atteste la validité des comptes.

S'agissant du fond, j'ai constaté de nombreuses pirouettes. Je pense tout d'abord au périmètre, puisqu'on nous dit que les dépenses sont comparées à périmètre égal. À ce propos, j'ai bien compris que nous n'avons pas encore fusionné avec Issy-les-Moulineaux, car, dans ce cas, il faudrait effectivement faire un retraitement de périmètre. De quoi s'agit-il ici, le périmètre n'est ni plus ni moins que le territoire de Boulogne-Billancourt ? Non. On nous sort de ce périmètre les accords Lebranchu, qui sont des accords salariaux sur la revalorisation de certaines catégories de fonctionnaires, en nous disant que le périmètre n'est pas le même. Mais si ! Le périmètre concerne les salariés que nous payons avec les hausses décidées ou non par le gouvernement. De la même façon, on nous parle des rythmes scolaires. Or, il s'agit d'une obligation imposée par le Parlement, qui lui-même a voté une loi. Il n'y a donc aucune raison d'externaliser en disant que le périmètre a changé. D'ailleurs, l'affaire ne serait pas la même sans ce tour de passe-passe de changement de périmètre, puisque les dépenses de fonctionnement augmentent de 2,2 %, au lieu d'une baisse de 3 % après retraitement. Cela n'est pas une façon de faire. D'ailleurs, que feriez-vous si le gouvernement disait que la dette avait augmenté de 600 milliards sous Monsieur Sarkozy et qu'il retirait la dette en retirant 600 milliards, sous prétexte qu'elle ne dépend pas de lui ? Pensez-vous franchement que la Commission européenne serait ravie de cela ? Diriez-vous alors que les comptes sont justes ? De la même façon, nous savons que le point d'indice des fonctionnaires sera bientôt modifié. Allez-vous encore considérer qu'il ne s'agit pas d'un périmètre égal ? Cela n'est pas sérieux. De plus, vous ne reprenez pas ce qui vous est favorable, comme par exemple la baisse des taux d'intérêts ou encore celle des carburants. Dans les faits, il faut appliquer le retraitement lorsqu'il y a lieu de passer réellement d'un périmètre à un autre. Bref, il ne s'agit pas de retraiter pour retirer ce qui dérange et pour y laisser ce qui arrange.

# Séance du 16 juin 2016

En un mot, disons-le très clairement, les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 2.2 %, ce qui n'est pas non plus si énorme que cela. Vous êtes aussi en droit de faire remarquer que vous avez dû faire face à des dépenses autres que celles de l'an dernier, comme celles liées aux rythmes scolaires et aux accords Lebranchu. Pour autant, il n'y a pas lieu de retraiter.

Ma deuxième remarque concerne l'investissement, pour lequel il existe indiscutablement un problème avec les crédits de paiement de compte administratif à compte administratif. Le débat est toujours le même ; faut-il compter les Autorisations de Programme (AP) ou les Crédits de Paiement (CP) ? Clairement, dès lors qu'il existe des autorisations de programme, il faut bien servir des crédits de paiement pour en diminuer le nombre. Or, ce pourcentage de - 42 % de CA à CA représente tout de même beaucoup. Par ailleurs, et alors que les taux de réalisation du budget avoisinent souvent les 100 %, – et c'est un satisfécit que l'on doit vous accorder – le taux de réalisation n'est ici que de 76 %. Mon sentiment est le suivant : l'effort d'investissement a baissé. Il porte davantage sur le budget annexe de l'Île-Seguin, dans lequel nous mettons constamment de l'argent, sans voir encore le moindre bout du tunnel, malgré des efforts récents.

J'en termine enfin avec la dette. Merci d'avoir fait l'exercice de la consolidation. D'ailleurs, je connais déjà la réponse de Monsieur BAGUET. Il nous répondra que nous additionnons des pommes, des poires et des bananes et qu'il n'est pas possible de tout additionner. Dans le cas présent, il s'agit tout simplement d'additionner des risques. Lorsque la dette existe au budget principal, ou dans les budgets annexes, le risque est de devoir la rembourser. Lorsqu'il s'agit d'une SPL, dont tous les déficits sont assumés explicitement dans les statuts par la collectivité, il existe aussi un risque. De la même façon, il existe un risque avec GPSO, même si celui-ci n'est que théorique. Voilà à quoi sert l'exercice de la consolidation. Cela n'est pas pour vous embêter. Nous voulons simplement évaluer le niveau des risques, pour être complètement certains de ce que nous avançons aux concitoyens. En effet, regardez l'image quelque peu déformée que vous donnez en annonçant des nombreuses baisses et en disant que tout est magnifique. Pour autant, quel était l'encours de la dette du budget annexe Seguin-Rives de Seine en 2012 ? Il était de 71 millions d'euros. Il était de 77 millions en 2013, soit 6 millions de plus, de 81 millions en 2014, soit 4 de plus, et de 88 millions en 2015, soit 7 de plus ! Or, tout cet argent a été emprunté pour payer ce que la SAEM n'avait pas payé, c'est-à-dire les équipements publics. Par conséquent, cette dette ne cesse de monter et elle existe bien. Elle est même préoccupante et je crois que jamais la SPL ne remboursera ces sommes à la Ville. Espérons simplement qu'elles n'augmentent pas, sans quoi les chiffres seraient extrêmement inquiétants.

En définitive, ma critique reste modérée, puisqu'elle porte davantage sur une question de présentation que sur une question de fond. D'ailleurs j'avais reconnu que vous vous en étiez "presque" bien sortis lors du budget principal. Bref, disons simplement que les finances publiques de cette année n'ont pas été mal tenues. Néanmoins, elles ne nécessitaient pas forcément ce coup de clairon consistant à dire que tout va très bien. Nous savons en effet que tout ne va pas si bien et que nous sommes en marge, même s'il n'existe encore aucun dégât. Certes, nous avons eu la chance d'avoir des droits de mutation très importants, événement exceptionnel et non reconductible. Pour autant, nous n'allons pas vendre des tours de bureaux tous les jours à Boulogne-Billancourt pour apporter des sommes non prévues au budget de la commune. Quoi qu'il en soit, nous voterons ce compte administratif, car nous n'avons aucune raison de penser que ce constat n'est pas juste. Merci.

**M. BAGUET :** Merci. Je laisse Madame LAVARDE-BOËDA vous répondre.

**Mme LAVARDE-BOËDA :** Je vous ai déjà démontré que les retraitements avaient un certain sens et qu'ils variaient d'une année à l'autre. Je pense par exemple aux modifications liées aux ressources humaines, qui reposent sur une comparaison entre deux exercices. Les accords Lebranchu seront en effet admis l'année prochaine et ils n'auront pas changé entre 2015 et 2016. Vous évoquez les carburants. A ce sujet, vous constaterez que notre parc dispose de plus en plus de véhicules électriques. De fait, nous consommons moins de carburant, sans oublier que nous faisons attention à la manière d'utiliser ces véhicules. S'agissant des taux d'intérêts, nous avons une gestion très active. Cela signifie que nous renégocions nos emprunts. Par conséquent, nous ne pouvons pas retraiter ce que nous venons de renégocier. Enfin, s'agissant de la façon dont vous considérez l'évolution de la dette du budget annexe Billancourt-Seguin, je rappelle que la Ville possède des actifs et qu'elle paye les équipements municipaux qui lui sont livrés (écoles, rues...). La Ville dispose donc d'un patrimoine qui s'enrichit sans cesse derrière cette dette. Je ne suis donc pas choqué par cette hausse de la dette, d'autant qu'elle se traduit par une augmentation de notre capital matériel. En revanche, cela serait plus inquiétant si nous ne faisons rien, ce qui bien évidemment n'est pas le cas.

**M. BAGUET :** Conformément à la réglementation, je dois quitter la séance pour vous laisser procéder au vote du compte administratif. Je vous propose de désigner Monsieur MOUGIN comme président de séance.

Le Conseil municipal accepte la candidature de Monsieur MOUGIN.

**M. BAGUET** quitte la séance pour le vote du compte d'administratif.

## 19h38 : Présidence de M. MOUGIN

**M. MOUGIN** : Mes chers collègues, je vous propose donc de voter le compte administratif du budget principal, qui vient de vous être présenté. Celui-ci affiche un résultat de 11 140 138,96 euros, après intégration des reports. Le Conseil municipal arrête également les comptes administratifs des budgets annexes qui présentent les résultats suivants :

- Budget annexe Publications : excédent de 24 803,41 euros ;
- Budget annexe Aménagement Billancourt Île-Seguin : excédent de 54 018,48 euros ;
- Budget annexe du TOP : excédent de 9 233,65 euros ;
- Budget annexe Piscine-Patinoire : excédent de 30 898,83 euros ;
- Budget annexe Locations immobilières 587 253,29 euros.

*La délibération n°9 est approuvée à l'unanimité, Le groupe Un Vrai Projet pour Boulogne-Billancourt s'abstient.*

## 19h40 : Présidence de M. BAGUET

**M. MOUGIN** : Monsieur le Maire. J'ai le plaisir de vous annoncer que le compte administratif de l'année 2015 a été adopté à l'unanimité.

**M. BAGUET** : Je vous remercie. Nous passons à la délibération suivante.

## 10. DISSOLUTION DU BUDGET ANNEXE DU THÉÂTRE DE L'OUEST PARISIEN

**Mme Christine LAVARDE-BOËDA, Maire-adjoint, rapporteur**

Il s'agit d'une délibération technique, puisque le Théâtre de l'Ouest Parisien (TOP) n'existe plus. Aussi, et étant donné que la délégation de service public n'a plus d'existence, il n'y a plus lieu de conserver un budget pour retracer les flux financiers de cette activité théâtrale, qui perdure en régie au sein du Carré Belle-Feuille. Je précise que l'affectation du résultat, qui présente un léger excédent, sera reportée sur le budget principal.

**M. BAGUET** : Merci. Avis de la commission des Finances.

**M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances** : Le groupe *La Ville Citoyenne* vote contre. Avis favorable à la majorité.

**M. BAGUET** : Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Madame SHAN, puis Monsieur GABORIT.

**Mme SHAN** : En juin 2015, vous m'aviez dit que vous réfléchissiez à une nouvelle offre de théâtre, au moment où nous décidions la réfection de la toiture pour un budget de 8 millions d'euros. En septembre 2015, la même réponse a été donnée à mon collègue Vincent GUIBERT, suite à sa question orale. Enfin, le 23 mai dernier, *Le Parisien* annonçait le retour du TOP dans un article intitulé *Oui, le théâtre reviendra au TOP*, avec une photo d'Olivier MEYER. J'aimerais donc en savoir davantage, si cela est possible, et savoir s'il y aura une nouvelle délégation de service public (DSP).

**M. GABORIT** : Nous sommes ici dans le symbole plus que dans la technique. En effet, à partir du moment où vous avez assassiné le TOP, vous pouvez supprimer son budget annexe. Cela est évident, car il n'y a plus d'objet. Or, pour nous, il existe un objet appelé "théâtre". De fait, nous pensons qu'il eut été mieux avisé de conserver un budget annexe, même nul, plutôt que de marquer encore plus le crime originel, celui d'avoir tué la création théâtrale à Boulogne-Billancourt. Certes, j'entends bien que des représentations théâtrales se déroulent au Carré Belle-Feuille. Pour autant, il ne s'agit pas de créations. Elles n'ont rien à voir avec une activité de théâtre de qualité, comme nous l'avions auparavant à Boulogne-Billancourt.

Je comprends que vous ayez rencontré certaines difficultés à un moment donné et que vous ayez voulu réduire les investissements. En revanche, je vous reproche complètement d'avoir fait penser qu'Olivier MEYER était à l'origine de la disparition du théâtre, car il s'agit d'un mensonge pur et simple. Quoi qu'il en soit, vous perpétuez le crime en faisant totalement disparaître le TOP, allant même jusqu'à faire oublier le nom. Il y a des noms qui vous gênent et peut-être que des fantômes viendront même vous hanter un jour. Bref, j'affirme qu'il ne s'agit pas d'une bonne action. C'est pourquoi nous voterons résolument contre, en pensant que la Ville peut malgré tout consacrer certains budgets à des activités d'intérêt général. Il est lamentable d'avoir laissé tomber quelque chose qui a parfaitement fonctionné à la satisfaction générale. De fait, nous ne nous associerons pas à cette perpétuation du crime.

**M. BAGUET** : Premièrement, je ne vous autorise pas à dire qu'il s'agit d'un mensonge, car tout a été fait dans la plus grande transparence. Effectivement, après avoir réalisé des études extrêmement fouillées, nous avons découvert que les travaux de mise en confort du TOP s'élevaient à 8 millions d'euros. J'ai alors dit à Monsieur MEYER que je ne pouvais pas les faire, ce à quoi il m'a répondu qu'il ne restait pas, puisqu'il se croyait mené en bateau depuis 2007. Je rappelle en effet

# Séance du 16 juin 2016

qu'une délibération avait été prise cette année-là, avec une estimation de travaux de l'ordre de 2 millions d'euros. Celle-ci était d'ailleurs illégale, puisque non conforme au marché qui avait été lancé. Nous avons même dû verser des indemnités aux équipes retenues à l'époque. Voilà la vérité absolue. Je ne vous autorise pas à faire non de la tête, Monsieur GABORIT, car c'est la vérité absolue. J'ai même dit à Monsieur MEYER, devant ses équipes, qu'il pouvait rester, mais que nous baisserions la subvention de 1,7 million à 1,3 million d'euros.

Deuxièmement, je rappelle ici que le déficit par spectateur était de 53 euros. Je veux bien recevoir des leçons de votre part, mais lorsqu'on nous prend d'un côté 140 millions d'euros et que l'on me demande de dépenser 8 millions d'euros d'investissement, tout en conservant des activités qui coûtent 53 euros par spectateur présent, je crois qu'il existe des limites et qu'il faut faire des choses raisonnables dans la vie et dans la ville.

Enfin, pour répondre à Madame SHAN, je précise que les travaux de mise aux normes de la toiture, d'un montant de 500 000 euros, n'ont pas encore commencé. Par conséquent, nous ne pouvons pas nous lancer à la fois dans ces travaux et dans une nouvelle DSP. Nous sommes en pleine réflexion et nous étudions toutes les propositions, dont beaucoup proviennent d'ailleurs de Boulonnaises et de Boulonnais. En effet, de nombreuses associations demandent à revenir à l'espace Bernard-Palissy. Bref, le dispositif en cours fonctionne ; beaucoup de manifestations ont déjà été organisées et l'activité théâtrale rencontre un grand succès au Carré Belle-Feuille. Vous le constaterez d'ailleurs avec la présentation de la saison à venir. Voilà où nous en sommes aujourd'hui. Quant au titre du *Parisien* et de sa photo, ce choix les regarde. Je trouve effectivement que le ton de l'article était légèrement déplacé et qu'il ne correspondait pas à la réalité. Même le journaliste m'a dit que la photo, avec Monsieur MEYER, sa femme et une troisième personne, avait été choisie par la rédaction. Pour autant, nous n'allons pas faire de procès au *Parisien*.

Voilà les réalités. C'est pour cette raison que nous fermons le budget annexe. Monsieur MEYER pouvait rester une année de plus et nous pouvions trouver des solutions intermédiaires. Il ne l'a pas voulu. Voilà la vérité, Monsieur GABORIT, et vous le savez très bien. Vous n'étiez pas présent au rendez-vous devant les dix salariés du TOP. Ces derniers étaient d'ailleurs choqués, car ils auraient souhaité rester une année de plus. Monsieur MEYER a choisi une autre solution et cela le regarde. Néanmoins, je respecte ses choix. Madame SHAN.

**Mme SHAN :** Pour information, la troisième personne présente sur la photo était Guillaume GALLIENNE.

**M. BAGUET :** Effectivement. Je rappelle que Guillaume GALLIENNE a créé une pièce à Boulogne-Billancourt. D'ailleurs, la Ville n'a jamais perçu de royalties, puisque cette pièce a été montée par une société à part du TOP. Comme par hasard. Je mets aux voix cette délibération.

*La délibération n°10 est approuvée à la majorité, le groupe Un Vrai Projet pour Boulogne-Billancourt et La Ville Citoyenne votant contre.*

## 11. BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES - AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2015

**Mme Christine LAVARDE-BOËDA, Maire-adjoint, rapporteur**

Il s'agit de nouveau d'une délibération technique, puisque la Ville suit la réglementation comptable M14. Concrètement, l'idée consiste à couvrir les fonds en cas d'excédent de la section de fonctionnement et de déficit sur la section d'investissement. Dans le cas contraire, l'ensemble des excédents est reporté sur les deux sections pour l'exercice suivant.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des Finances.

**M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances :** Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

*La délibération n°11 est approuvée à l'unanimité.*

## 12. GPSO - CONVENTIONS DE REFACTURATION - CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT RÉGIONAL - BOULOGNE-BILLANCOURT INFORMATION

**Mme Christine LAVARDE-BOËDA, Maire-adjoint, rapporteur**

Il s'agit de renouveler deux conventions qui existent déjà. La première est d'une durée de cinq ans et concerne le conservatoire à rayonnement régional. La seconde intéresse le *BBI*, puisque le journal municipal héberge des informations publiées par *le Territoire*. Les tarifs sont fixés pour cinq parutions par an. Cette convention est d'ailleurs la même pour l'ensemble des villes de GPSO.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

**Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales :** Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des Finances.

**M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances :** Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Monsieur GUIBERT.

**M. GUIBERT :** Bonsoir, chers collègues. Mon intervention concerne le *BBI*, que nous avons découvert ce matin dans sa version "numéro d'été", avec un grand éditorial de votre part, vantant le projet de fusion pressentie entre Boulogne-Billancourt et Issy-les-Moulineaux. Pour autant, notre souci est le suivant : la tribune de notre groupe a été remise il y a maintenant plus d'un mois, conformément aux délais de prévenance habituels, alors que nous n'avions pas encore appris dans *Paris-Match* l'accélération du projet et la convocation du conseil municipal du 9 juillet prochain. De plus, nous n'avons pas été informés du décalage de parution du *BBI*, car nous pensions qu'il paraîtrait au début du mois de juin, comme tous les mois. De fait, comme nous nous trouvons devant le fait accompli, nous ne serons pas en mesure de nous exprimer avant la séance du 9 juillet, voire même avant la rentrée de septembre, puisque j'imagine qu'il n'y aura pas de nouvelle édition d'ici à cette date.

Plus généralement, ce fait accompli ne dénote pas une grande confiance dans ce projet. Cela fait même écho au scepticisme des Boulonnais que nous rencontrons chaque jour et qui le découvrent. Quoi qu'il en soit, nous demandons de convenir d'un droit de réponse, qui nous permettrait à notre tour de nous exprimer sur ce projet de fusion devant nos concitoyens, et ce avant le conseil municipal du 9 juillet prochain. Merci.

**M. BAGUET :** Cela fait maintenant des années que le numéro d'été du *BBI* paraît le 15 juin ! Je ne peux donc pas vous laisser sous-entendre qu'il y ait eu retard de publication pour l'occasion. Le journal couvre en effet les deux mois d'été pour éviter de publier un numéro au mois juillet et un autre au mois d'août.

**M. GUIBERT :** Ce n'est pas ce que j'ai dit. J'évoquais simplement l'envoi de notre tribune, avant le 15 mai, à la deadline habituelle, avant même que paraisse l'article dans *Paris-Match*. De ce fait, nous n'avons pu amender votre tribune, chose que nous aurions peut-être faite.

**M. BAGUET :** S'il s'agit d'une erreur technique, je vous

présente des excuses de la part des services. Le *BBI* paraît chaque année le 15 juin et il n'y a jamais eu de changement. Le règlement intérieur signale que les tribunes pour la parution du magazine estivale doit être adressées au plus tard 6 jours avant le dernier jour du mois précédent sa publication. Je mets aux voix cette délibération.

*La délibération n°12 est approuvée à l'unanimité.*

## **13. AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE SOLLICITER DES SUBVENTIONS : ESPACE SANTÉ JEUNE ET ACCOMPAGNEMENT SOCIAL LIÉ AU LOGEMENT**

**Mme Christine LAVARDE-BOËDA, Maire-adjoint, rapporteur**

Il s'agit d'autoriser le Maire à solliciter deux subventions, la première pour l'Espace Santé Jeune et la seconde pour l'accompagnement social lié au logement (ASL).

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

**Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales :** Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des Finances.

**M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances :** Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

*La délibération n°13 est approuvée à l'unanimité.*

## **14. FIXATION DES TARIFS DE LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE**

**Mme Christine LAVARDE-BOËDA, Maire-adjoint, rapporteur**

Pour rappel, l'ensemble des collectivités sont invitées à délibérer avant le 1<sup>er</sup> juillet de chaque année, faute de quoi les tarifs en vigueur pour l'année précédente sont revalorisés de manière automatique au niveau de l'indexation nationale. En l'absence de délibération, les tarifs auraient ainsi augmenté de 0,2 %. Or, cette délibération vous propose de les augmenter de 1,5 %. Il s'agit donc de demander aux commerçants et aux artisans de payer plus que ce que nous aurait imposé la loi,

étant donné que la ville de Boulogne-Billancourt se situe dans la partie haute des tarifs applicables sur les territoires voisins. Par conséquent, le tarif qui vous est proposé représente un juste équilibre entre la taxation de la publicité visuelle et le libre exercice des activités commerciales et du dynamisme économique de notre territoire.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

**Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales :** Le groupe *La Ville Citoyenne* demande pourquoi l'augmentation est si faible. Il n'aurait pas été contre une hausse plus importante. Il lui a été répondu que la hausse se veut progressive. Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des Finances.

**M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances :** Le groupe *La Ville Citoyenne* regrette que la hausse ne soit pas plus importante et a indiqué vouloir déposer un amendement en ce sens. Abstention du groupe *La Ville Citoyenne*. Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Monsieur GABORIT.

**M. GABORIT :** En définitif, nous ne pouvons pas déposer sérieusement d'amendement puisqu'il faut étudier le sujet et que nous n'avons pas le temps de faire le tour des communes en quatre jours. Pour autant, je me suis quand même renseigné sur ce qui se passait à Issy-les-Moulineaux. La délibération de cette commune présente les tarifs plafonds, tout comme à Boulogne-Billancourt. En revanche, les chiffres ne sont pas les mêmes. Par exemple, le plafond pour les panneaux non lumineux est de 30,80 euros dans notre ville et de 30,60 à Issy-les-Moulineaux. Certes, la différence est minime. Il en est de même pour les panneaux de plus de 50 mètres carrés, avec un tarif qui s'élève à 64,60 euros à Boulogne-Billancourt et à 61,20 à Issy-les-Moulineaux. Quant aux panneaux lumineux de moins de 50 mètres carrés, le tarif est de 91,30 euros à Boulogne-Billancourt, contre 91,80 à Issy-les-Moulineaux. Enfin, pour les panneaux informatisés d'une surface supérieure à 50 mètres carrés, le prix est de 184,60 euros à Boulogne-Billancourt et de 183,60 euros à Issy-les-Moulineaux. Bref, j'aimerais que les deux communes se mettent d'accord lorsqu'elles citent un texte de loi pour un même chiffre, car, même si l'écart n'est que de quelques centimes, il y en a forcément une des deux qui se trompe.

S'agissant des tarifs en eux-mêmes, nous avons bien compris que vous aviez voulu appliquer une augmentation uniforme de 1,5 %. Néanmoins, je vous signale quand même que les

tarifs sont inférieurs à ceux d'Issy-les-Moulineaux. Quoi qu'il en soit, nous n'allons pas demander un amendement pour vous faire augmenter ces tarifs de 1,7 % plutôt que de 1,5 %. Nous estimons qu'il faut d'abord regarder ce qui se passe dans les communes avoisinantes, sachant que nous sommes en droit de pratiquer des tarifs plus élevés que ceux de ces communes, dans la mesure où nous sommes dans une agglomération de plus de 300 000 habitants et que nous profitons d'une bonification du tarif de la publicité. Il s'agit donc d'une remarque de bon sens, puisque d'un côté nous demandons aux associations et aux usagers du service public de faire un effort de 5 %, et de l'autre, nous demandons à nos chers publicitaires de faire un effort de 1,5 %. La marge ne me paraît pas équitable. Ceci étant, nous ne présenterons pas d'amendement et nous nous abstiendrons sur cette délibération.

**M. BAGUET :** Nous allons regarder les tarifs pour vous donner l'explication, sachant que les plafonds majorés sont réévalués chaque année. J'espère donc que les communes ont pris les mêmes années de référence. En ce qui nous concerne, nous avons bien pris les tarifs de référence de l'année 2017. Ensuite, chaque commune est libre de faire ce qu'elle veut. Nous avons déjà augmenté ces tarifs l'année dernière et nous en faisons de même cette année. Je pense qu'il faut les augmenter régulièrement tous les ans, de sorte qu'ils soient plus faciles à supporter pour les artisans et les commerçants. Je mets aux voix cette délibération.

*La délibération n°14 est approuvée à l'unanimité, le groupe La Ville Citoyenne s'abstenant.*

## 15. ORGANISATION DES ACTIVITÉS PROPOSÉES AUX BOULONNAIS - RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES INSCRIPTIONS ET FACTURATIONS DES ACTIVITÉS MUNICIPALES - APPROBATION

**Mme Christine LAVARDE-BOËDA, Maire-adjoint, rapporteur**

Cette délibération concerne près de 11 500 familles consommant des activités municipales. C'est également un enjeu financier pour la Ville, puisque la somme totale des facturations de l'Espace Accueil des familles, représente 16 millions d'euros, soit 1,4 million d'euros par mois. Je tiens d'ailleurs à associer Monsieur AMAR et Madame de BEAUVAIL à cette délibération, qui ont œuvré pour chacun des secteurs les concernant.

Concrètement, ce nouveau règlement intérieur répond à plusieurs objectifs. Le premier est un objectif de modernisation de l'administration municipale, avec la dématérialisation des factures, puisque 108 000 ont été envoyées aux familles

en 2015. Une procédure est d'ailleurs en cours pour dématérialiser le plus possible l'ensemble de ces factures, étant entendu qu'une famille peut toujours demander l'envoi papier de ce document. Au final, l'idée est d'engager le processus suivi par l'ensemble des administrations.

Le deuxième gros chantier couvert par ce règlement intérieur est un dispositif de prévention des impayés, dont le taux s'élevait à environ 15 % en 2015. Des premières actions ont déjà été mises en place, notamment pour distinguer ce qui relève du traitement social des impayés, de la négligence. Pour cela, un SMS a été envoyé aux familles qui n'avaient pas réglé leurs prestations une semaine avant la date d'échéance. Le simple envoi de ce message a ainsi permis de faire diminuer le taux des impayés de 15 à 12 %. Dans le même temps, l'Espace Accueil des familles a engagé d'autres démarches pour inciter les gens à utiliser les moyens de paiement modernes, tels que le prélèvement automatique, le paiement en ligne ou le paiement par téléphone. En somme, tous les moyens possibles ont été déployés par la Ville pour permettre aux familles de régler leurs factures.

Pour rappel, la procédure s'alourdit dès lors qu'un titre n'est pas payé, puisque des avis sont envoyés par le trésorier municipal, et que sans nouvelle dans les trois mois, un huissier est envoyé. Tout cela crée des frais inutiles pour les familles, car il s'agit parfois d'un simple changement d'adresse. Dorénavant, dès qu'une famille se trouvera en situation d'impayé, elle sera directement contactée par les services municipaux pour comprendre la situation. Soit il s'agira d'un problème matériel, soit d'une situation d'endettement, voire de surendettement. Je précise à ce sujet que la dette cumulée au titre des familles s'élève à 3 millions d'euros et qu'elle concerne 4 500 familles. Ce même montant cumulé est de 2,5 millions d'euros pour les 1 400 familles les plus endettées.

Afin de pallier ces difficultés, l'idée consiste à passer par le traitement social de ces familles, puisque personne ne les contactait jusqu'à présent. Une solution pourra donc être mise en œuvre en amont pour éviter qu'elles s'enferment dans le cycle du surendettement. L'enjeu de ce règlement intérieur vise par conséquent à doter la Ville et les services municipaux des moyens et des outils permettant de rentrer en communication avec ces familles.

Par ailleurs, je précise qu'environ 25 % des familles n'ont toujours pas fait calculer leur quotient familial. De fait, elles se voient imposées les tarifs hors Boulogne, c'est-à-dire les tarifs les plus élevés de la grille. D'ailleurs, la situation d'impayé de certaines familles provient du simple fait qu'elles n'avaient pas fait calculer leur quotient.

Enfin, les autres points de ce règlement intérieur visent à harmoniser l'ensemble des procédures de facturation, dans la suite de ce qui a déjà été initié dans la délibération tarifaire de décembre 2014 pour l'année 2015. Désormais, l'ensemble des familles recevront une facture mensuelle qui couvrira l'ensemble des activités pouvant être consommées, exclusion faite des crèches qui bénéficient d'un régime particulier, puisque la Ville a conventionné avec la CAF. J'ajoute que l'ensemble de ces mesures ne concerne pas deux prestations pédagogiques ou sociales, à savoir la restauration scolaire et les classes de découverte.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

**Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales :** Le groupe *La Ville Citoyenne* n'a pas eu le temps de lire ce règlement quelque peu "robotique et dense". Il ne peut donc pas encore se prononcer. Abstention du groupe *La Ville Citoyenne*. Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des Finances.

**M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances :** Le groupe *La Ville Citoyenne* estime que ce règlement, comme celui de la délibération n°19, est primitif. Il soutient que les difficultés des familles sont dues à un changement du mode de facturation. Abstention du groupe *La Ville Citoyenne*. Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Monsieur GUIBERT, puis Madame SHAN.

**M. GUIBERT :** Monsieur le Maire, chers collègues. Nous avons pris le temps de lire le règlement et nous voterons cette délibération. D'ailleurs, puisque nous parlons des activités municipales, je voudrais attirer votre attention – la mienne l'ayant été aujourd'hui – sur l'enseignement de la batterie dans le cadre du Centre d'animation de Boulogne (CAB). Le local mis à disposition du professeur lui a en effet été retiré, ce qui entraîne son licenciement économique. Cela signifie donc que la batterie ne sera plus enseignée à Boulogne-Billancourt à la rentrée prochaine. Il semblerait qu'aucune solution n'ait été trouvée, ni ne lui ait été proposée. Je trouve cela regrettable, d'autant plus que cet événement se produit pour la semaine de la fête de la musique. Merci.

**Mme SHAN :** Je ferai une observation et poserai une question sur cette délibération. Tout d'abord, je constate que certaines conditions demandées dans le règlement intérieur peuvent être irréalisables. Il est par exemple demandé à la page 10 de fournir deux justificatifs de domicile. Or, cela est impossible pour les familles hébergées par le 115. Pouvez-

vous nous assurer de la tolérance qui sera appliquée pour ces situations, certes exceptionnelles, mais qui peuvent néanmoins se présenter ? De la même façon à la page 22, concernant le quotient, les familles ne disposent pas toujours de leur avis d'imposition n-1. Quel autre document pourraient-elles fournir pour justifier leurs ressources ? Enfin, ma question est la suivante : la page 17 du document fait état d'un tirage au sort en cas de demande supérieure au nombre de places pour les séjours vacances des jeunes. De fait, comment sera traité le cas des fratries ?

**M. BAGUET :** S'agissant des cours de batterie, il ne s'agit pas du tout d'un retrait de local, mais d'un choix stratégique de l'association. Celle-ci rencontre actuellement des difficultés budgétaires et son directeur part à la retraite. Aussi, comme il faut lui verser des indemnités de départ, le Conseil d'administration du CAB a sélectionné certaines activités. Là encore, comme Monsieur GABORIT tout à l'heure avec le TOP, vous avez une façon extraordinaire de raconter les choses. Il faut remettre les choses à l'endroit et dans le bon ordre.

J'ai par ailleurs noté les questions de Madame SHAN. Nous allons donc regarder ce qu'il en sera pour les cas exceptionnels, sachant, à ma connaissance, que peu de familles sont hébergées par le 115 à Boulogne-Billancourt. En ce qui concerne les avis d'imposition, il est toujours possible de les retrouver. S'agissant des fratries enfin, nous avons toujours été très attentifs à ce sujet, qu'il s'agisse des crèches ou des écoles, ou des activités scolaires ou extrascolaires. Quoi qu'il en soit, il faut mettre en place ce règlement de sorte à mettre de l'ordre dans cette organisation. Cela était nécessaire. Je mets aux voix.

*La délibération n°15 est approuvée à l'unanimité.*

## 16. PERSONNEL COMMUNAL - MESURES DIVERSES

**Mme Marie-Laure GODIN, Maire-adjoint, rapporteur**

Mes chers collègues,

Cette délibération comporte sept points. Le premier concerne l'actualisation du tableau des effectifs, soit 21 postes budgétaires. Le second porte d'une part sur le renouvellement de contrats d'agents communaux et d'autre part sur le recrutement d'agents saisonniers pour faire face aux activités estivales. Il concerne également l'accueil des locuteurs natifs pour la rentrée prochaine. À ce sujet d'ailleurs, je précise que l'Education nationale, qui jusqu'à présent prenait en charge trois de nos locuteurs, n'en prendra plus que deux à compter de la rentrée prochaine.

Le point numéro 3 fait état de mises à dispositions et de transferts d'agents à GPSO, dans le cadre de la Métropole du Grand Paris, avec le transfert de compétences qui en découle. Il concerne aussi la mise à disposition d'un agent de la Ville auprès de l'Office de tourisme de Boulogne.

Il vous est ensuite demandé d'autoriser le Maire à signer la convention d'adhésion au service de médecine préventive du CIG – point présenté en Comité Technique (CT) – et d'approuver la modification de la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut être concédé ou mis à disposition.

Le point numéro 6 vous propose le renouvellement pour les années 2016 à 2018 de la convention avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP). Il s'agit d'autoriser le Maire à signer la convention pluriannuelle correspondante. Après avoir constitué un dossier et expliqué ce que nous avons réalisé durant les années précédentes, nous avons eu le plaisir d'apprendre que la Ville avait reçu l'approbation du Comité local, au regard des actions mises en place par les services de Boulogne-Billancourt, que je remercie au passage. Cela nous permet de bénéficier d'une enveloppe de 316 000 euros pour les trois prochaines années. Elle servira aux actions que nous mettons en place pour nos agents porteurs d'un handicap.

Enfin, le point numéro 7 concerne la charte des Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles (ATSEM). Je rappelle qu'un projet a été réalisé suite à de nombreux groupes de travail avec les ATSEM et les gardiens d'écoles. Cette charte a ensuite été approuvée à l'unanimité lors du CT du 2 juin dernier. Il vous est donc proposé de l'approuver et d'autoriser le Maire à la signer. Cette charte sera également signée par Madame l'inspectrice de l'Education nationale.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

**Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales :** Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des Finances.

**M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances :** Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je regrette une nouvelle fois le retrait de l'État concernant les locuteurs natifs, à la suite duquel la collectivité doit intervenir. Je mets aux voix.

*La délibération n°16 est approuvée à l'unanimité.*

## **17. OCTROI DE LA PROTECTION FONCTIONNELLE**

**Mme Marie-Laure GODIN, Maire-adjoint, rapporteur**

Cette délibération concerne l'octroi de la protection fonctionnelle pour un de nos Agent de Surveillance de la Voie Publique, victime d'outrage dans l'exercice de ses fonctions.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

**Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales :** Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas).  
Je mets aux voix.

*La délibération n°17 est approuvée à l'unanimité.*

## **21. BOURSES AUX JEUNES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU DES ASSOCIATIONS SPORTIVES BOULONNAISES - ATTRIBUTION D'AIDES FINANCIÈRES POUR LE PREMIER SEMESTRE DE L'ANNÉE 2016**

**M. Marc FUSINA, Maire-adjoint, rapporteur**

Monsieur le Maire. Il s'agit de reconduire le dispositif d'attribution des bourses aux jeunes sportifs de la manière suivante :

- 6 bourses aux résultats sportifs ;
- 1 bourse de statut national ;
- 5 bourses de statut international.

L'ensemble de ces dépenses s'élève à 6 600 euros.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

**Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales :** Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des Finances.

**M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances :** Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas).

Je mets aux voix.

*La délibération n°21 est approuvée à l'unanimité.*

## **22. ZAC SEGUIN-RIVES DE SEINE - LOTS YD1 ET YD2- ACQUISITION EN VEFA DE 55 LOGEMENTS PAR EFIDIS SA HLM- GARANTIE DES EMPRUNTS - DROITS DE RÉSERVATION - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE SIGNER LES ACTES AFFÉRENTS**

**M. Léon SEBBAG, Maire-adjoint, rapporteur**

Mes chers collègues,

Par délibération n°21 du 24 septembre 2015, le Conseil municipal a accordé une subvention de 275 000 euros à EFIDIS SA d'HLM, afin de financer l'acquisition en VEFA de 55 logements sur les lots YD1 et YD2 de la ZAC Seguin-Rives de Seine.

Cette opération comprendra 35 logements dont 15 logements de type T2, 14 logements de type T3, 6 logements de type T4 et 20 logements de type T5. Le bailleur a mobilisé deux emprunts constitués respectivement de trois lignes et de six lignes de prêts auprès de la Caisse des dépôts et consignations, pour un montant total de 8 935 293 euros.

En sus de la subvention, EFIDIS SA d'HLM sollicite de la part de la Ville une garantie à hauteur de 100 % des emprunts susmentionnés. En contrepartie, la Ville bénéficiera d'un droit de réservation portant sur douze logements : trois T2 (dont un T2 PMR), quatre T3, quatre T4 et un T5, soit 20 % du programme.

Ainsi, je vous propose d'accorder la garantie de la Ville à hauteur de 100 % du montant des prêts contractés par EFIDIS SA d'HLM auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour un montant total de 8 935 293 euros, au titre de l'opération décrite ci-dessus et d'autoriser le Maire à signer les conventions de garantie et de réservation.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

**Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales :** Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des finances.

**M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances :** Avis favorable à l'unanimité.

# Séance du 16 juin 2016

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas).  
Je mets aux voix.

*La délibération n°22 est approuvée à l'unanimité.*

## **23. CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE - ALBERT-KAHN, MUSÉE ET JARDIN DÉPARTEMENTAUX. APPROBATION ET AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE SIGNER**

**Mme Ségolène MISSOFFE, Maire-adjoint, rapporteur**

Mes chers collègues,

Comme vous le savez, Albert-Kahn, musée et jardin départementaux, sis 10-14, rue du Port à Boulogne-Billancourt, propriété du département des Hauts-de-Seine conserve une collection unique d'autochromes et de films réunis sous l'appellation *Archives de la planète*.

Aujourd'hui, le musée Albert-Kahn fait l'objet de très importants travaux de rénovation et de construction, impliquant la fermeture de la galerie d'exposition à compter du mois d'octobre prochain.

Dans ce contexte, le Département souhaitant faire connaître le projet de restructuration du musée conduit par l'architecte Kengo Kuma, aux habitants des Hauts-de-Seine, poursuivre la visibilité des collections du musée auprès de ces derniers et proposer une programmation culturelle diversifiée pendant cette période d'ouverture partielle du site, a conçu une exposition itinérante intitulée *Albert-Kahn : ça déménage* que la ville de Boulogne-Billancourt se propose d'accueillir du vendredi 9 septembre au dimanche 9 octobre 2016, dans la nef de l'espace Landowski.

La mise à disposition de l'exposition, le transport, les montages et démontages sont pris en charge par le Département, la Ville devant assurer quant à elle les œuvres présentées.

Afin de mettre en œuvre ce projet, il vous est proposé d'approuver la convention annexée qui prévoit les conditions de ce partenariat entre le département des Hauts-de-Seine et la Ville, et d'autoriser le Maire à la signer. Je vous remercie.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

**Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales :** Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des Finances.

**M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances :** Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas).  
Je mets aux voix.

*La délibération n°23 est approuvée à l'unanimité.*

## **24. ACCUEILS DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT (ALSH) MATERNELS ET ÉLÉMENTAIRES, ACCUEILS DE JEUNES - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR SIGNER LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT PRESTATION DE SERVICE ALSH / AIDE SPÉCIFIQUE RYTHMES ÉDUCATIFS DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES HAUTS-DE-SEINE**

**M. Frédéric MORAND, Maire-adjoint, rapporteur**

Comme vous l'avez entendu tout à l'heure, la réforme des rythmes scolaires coûte 1,9 million d'euros à la Ville. De fait, je vous propose par cette délibération de donner au Maire la possibilité de conventionner avec la Caisse d'allocations familiales, afin de récupérer 830 000 euros pour les centres de loisirs. Merci.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

**Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales :** Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des Finances.

**M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances :** Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas).  
Je mets aux voix.

*La délibération n°24 est approuvée à l'unanimité.*

## **25. RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE DE PORTAGE DE REPAS À DOMICILE - APPROBATION**

**Mme Marie-Laure GODIN, Maire-adjoint, rapporteur**

Il s'agit d'approuver les termes du règlement de fonctionnement du service de portage de repas à domicile, notamment le calcul des tarifs, la mise à jour des revenus

et la facturation. Ce règlement s'inscrit dans le cadre du nouveau règlement intérieur des inscriptions et facturations des activités municipales que nous avons vu précédemment avec Madame LAVARDE-BOËDA.

**M. BAGUET** : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

**Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales** : Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET** : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

*La délibération n°25 est approuvée à l'unanimité.*

## **26. VALIDATION DE L'AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE**

**M. Philippe TELLINI, Maire-adjoint, rapporteur**

Nous avons déjà parlé de cet agenda d'accessibilité programmé lors du conseil municipal du 9 juillet dernier, séance durant laquelle nous avons voté une délibération autorisant le Maire à solliciter un délai d'un an, ce que nous avons obtenu. Nous avons donc mis cette année à profit pour arrêter cet agenda, définir un calendrier précis, un périmètre et une stratégie.

Je rappelle que ce programme concerne 161 établissements recevant du public, qu'il s'étale sur trois fois trois ans et qu'il devrait représenter une enveloppe de 27 millions d'euros. Il vous est donc demandé d'autoriser le Maire à faire déposer cet agenda auprès de la Préfecture dans les plus brefs délais.

**M. BAGUET** : Merci. Avis de la commission de l'Urbanisme et des Travaux.

**Mme HOOGSTOEL, rapporteur de la commission de l'Urbanisme et des Travaux** : Le groupe *Un Vrai Projet pour Boulogne-Billancourt* souhaite savoir si les travaux programmés sont indicatifs ou impératifs. Il lui est répondu que nous devons impérativement réaliser cet agenda, ce qui nous imposera un total d'investissement de 27 millions d'euros sur neuf ans. Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET** : Merci. Avis de la commission des Finances.

**M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances** : Le groupe *La Ville Citoyenne* s'interroge sur le fait que le commissariat soit placé dans la dernière période 2022-2025. Il lui est répondu que la Ville attend toujours

une décision ministérielle et qu'il était préférable de placer le commissariat en fin de période, dès lors qu'une fois adopté, le calendrier se révèle contraignant. Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET** : Merci. Y a-t-il des questions? (Il n'y en a pas). A propos du commissariat, je vous signale que Madame PECRESSE s'est engagée à verser une subvention de 2 millions d'euros, comme le demandait le gouvernement. Aussi, puisque tout est désormais réglé et que la Ville et la Région apporteront au total 10 millions d'euros (sur 16), il n'y a plus aucune raison que le gouvernement refuse la réalisation de notre nouveau commissariat. J'attends d'ailleurs une réponse dans les prochains jours. Je mets aux voix cette délibération.

*La délibération n°26 est approuvée à l'unanimité.*

## **27. BOURSES DE L'INITIATIVE À CARACTÈRE HUMANITAIRE, SOCIAL, CULTUREL OU SPORTIF - ATTRIBUTION D'AIDES FINANCIÈRES EN FAVEUR DES JEUNES BOULONNAIS DE 16 À 27 ANS**

**M. Xavier DENIS, Conseiller municipal, rapporteur**

Mes chers collègues, comme chaque année depuis 1998, la Ville se propose d'aider les jeunes Boulonnais âgés de 16 à 27 ans qui souhaitent s'engager dans des projets à caractère humanitaire, social, culturel ou sportif, en leur accordant une *bourse de l'initiative* destinée à financer une partie de leurs projets.

Cette année encore, de nombreux projets ont vu le jour, comme la réalisation d'une plateforme permettant de s'informer sur les associations et de pouvoir s'investir facilement dans la vie associative, un court-métrage sur le thème de la maladie d'Alzheimer, ou encore le tour de l'Atlantique à la voile par un groupe de jeunes, avec l'association *L'enfant à l'hôpital*. Citons également la création d'une application mobile permettant d'impliquer des citoyens dans l'entretien de leur quartier. Je vous propose donc d'approuver l'attribution de cette aide à ces 47 jeunes Boulonnais, la participation de la Ville représentant une dépense totale de 15 637 euros.

**M. BAGUET** : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

**Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales** : Le groupe *La Ville Citoyenne* souhaite que soit rendue plus visible et plus transparente la composition du jury, même s'il reconnaît que les critères de choix sont bien explicités dans la délibération. Il a été rappelé que le choix est opéré par le Conseil municipal et que les membres de cette commission

ont vocation à s'assurer avant tout de la complétude du dossier. Il s'agit de conseillers de quartiers et de jeunes de la société civile, ce qui donne des éclairages différents et intéressants selon les projets. Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET** : Merci. Avis de la commission des Finances.

**M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances** : Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET** : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

*La délibération n°27 est approuvée à l'unanimité.*

## **28. BOURSES AU PERMIS DE CONDUIRE - ATTRIBUTION D'AIDES FINANCIÈRES EN FAVEUR DES JEUNES BOULONNAIS DE 18 À 25 ANS**

**M. Xavier DENIS, Conseiller municipal, rapporteur**

Mes chers collègues, dans le cadre de la continuité du développement de la politique Jeunesse de la Ville, celle-ci souhaite donner une nouvelle dimension à la *Bourse au permis* avec un réel suivi des bénéficiaires. Ce dispositif a pour vocation de proposer à des jeunes un financement partiel en échange de 30 heures de bénévolat dans une structure à vocation sociale ou humanitaire et d'une demi-journée de stage de sensibilisation à la prévention routière. Je pense par exemple à une jeune qui a décidé de mettre à profit ses 30 heures de bénévolat au sein de l'association *Juste humain*, qui agit en faveur du bien-être des malades atteints du cancer, et de leurs proches, ou encore à une autre jeune qui va donner ses 30 heures de bénévolat à l'association *Trisomie 21*.

Je vous propose donc d'approuver l'attribution de cette aide, qui permettra à 32 jeunes Boulonnais de bénéficier d'une aide essentielle à la concrétisation de leur permis de conduire, la participation de la Ville représentant une dépense totale de 22 000 euros. Je rappelle à ce sujet que la Ville a déjà aidé 52 jeunes à passer le permis en l'espace d'un an.

**M. BAGUET** : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

**Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales** : Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET** : Merci. Avis de la commission des Finances.

**M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances** : Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET** : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

*La délibération n°28 est approuvée à l'unanimité.*

**M. BAGUET** : Merci, mes chers collègues. La séance est levée.

**Monsieur BAGUET lève la séance à 20h27.**